

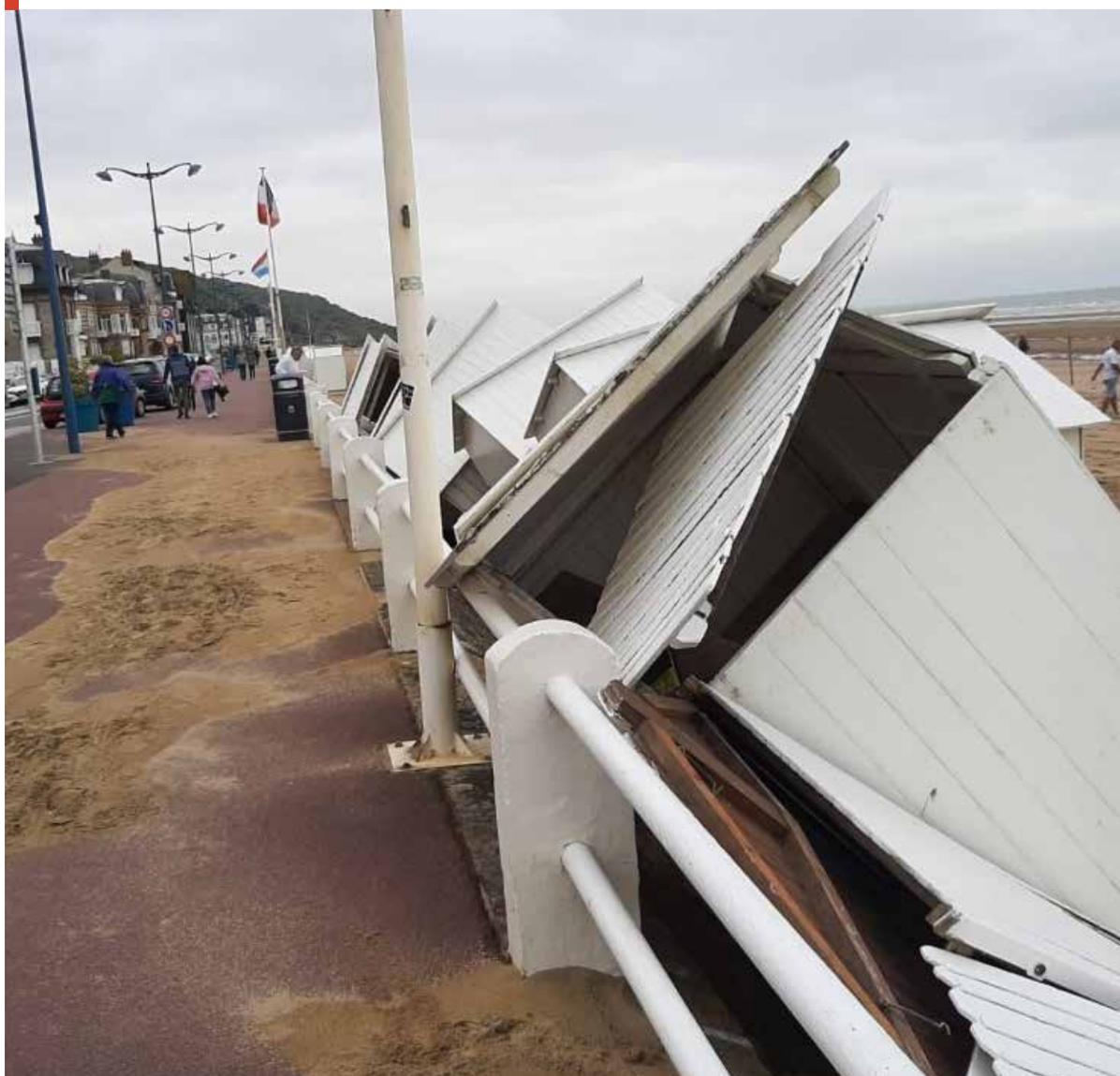
LA LETTRE DE VILLERS

MAI-JUIN 2022

VILLERS-SUR-MER
MEURTRIE

p.4

n°159



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p.3
A comme Animations	p.5
A comme Animaux	p.7
C comme Cérémonies	p.10
C comme Commerces	p.11
C comme Communication	p.12
C comme Culture	p.12
E comme Église	p.13
E comme Élections	p.14
E comme Environnement	p.15
I comme International	p.16
J comme Jeunesse	p.17
L comme La Mairie à votre service	p.20
M comme Mobilité	p.22
N comme Numérique	p.28
O comme Opposition	p.29
P comme Paléospace	p.30
P comme Patrimoine	p.33
P comme Parking	p.36
P comme Plage	p.38
P comme Propreté	p.39
S comme Santé	p.40
S comme Sécurité	p.46
S comme Social	p.52
S comme Sport	p.55
T comme Travaux	p.61
U comme Ukraine	p.63
U comme Urbanisme	p.64
V comme Villers 2000	p.65



VILLERS
SUR ✦ MER



Chères Villersaises,
Chers Villersois,
Cher(e)s ami(e)s,

Vous recevrez cette « Lettre de Villers » probablement 3 à 4 semaines après cette nuit désastreuse du 18 au 19 juin, lors de laquelle un jeune résident secondaire a perdu la vie et de nombreuses personnes ont été blessées.

Les médias en ont beaucoup parlé et nous y reviendrons rapidement dans les pages suivantes. Nous continuons à suivre à distance la famille du défunt dont il est peu de dire qu'elle a vécu cette nuit-là un véritable drame.

Notre ville a été profondément meurtrie. Mais elle s'est relevée. Et l'équipe municipale et la Mairie, fortement mises à contribution aussi. Nous continuons donc à travailler. Encore et encore. A faire avancer nos dossiers. Résolument. Qu'il s'agisse :

- des travaux d'importance (église, mini-golf, complexe sportif, Villers 2000),
- des travaux de confort (changement des antennes de téléphonie mobile devenues problématiques et du déploiement de la fibre dans tout Villers, deux dossiers dont l'avancée était attendue de longue date),
- de la navette gratuite,
- du renforcement de notre système de vidéosurveillance,

le mot du MAIRE

- du lancement de la Mutuelle communale,
- de l'installation de nouveaux parcours de sport-santé au marais ;
- du renforcement de notre espace de coworking ;
- en passant par la création d'un WikiVillers ;
- la création d'une marque « Villers-sur-Mer » et la protection du nom et du blason de notre ville ;
- la signature d'une convention particulièrement importante entre Villers-sur-Mer et le parquet de Lisieux pour mieux combattre les incivilités dans notre ville ;
- la victoire juridique sur la question du « trait de côte » ;
- l'obtention du label « Tour de France » qui vient consacrer notre politique « vélo » ;
- le lancement de la phase 2 du programme « Villers prend soin de ses seniors » ;
- la mise à l'honneur de nos pompiers qui fera de Villers la ville porte-drapeau des pompiers du Calvados pour l'année 2022/23 ;
- etc.

Tous ces dossiers ont connu des avancées majeures ces deux derniers mois.

Encore merci aux élus de la majorité et aux services de la ville avec qui je suis exigeant, mais qui suivent le rythme et sans qui toutes ses réalisations ne seraient pas possible.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous prie d'agréer, Chères Villersaises, Chers Villersois, Chers amis, l'assurance de mes salutations les meilleures.

MINI-TORNADE

Notre ville a été victime d'un phénomène climatique qui, à l'heure où ces lignes sont écrites, n'a toujours pas été qualifié par les services de Météo France. A vrai dire, peu importe le nom que nous lui donnerons. Il n'en reste pas moins que ce phénomène ne s'était jamais produit à Villers-sur-Mer et jamais en France non plus.

Nous avons jugé que la meilleure manière d'en parler était de reproduire dans cette « Lettre de Villers », le message écrit par notre Maire sur sa page Facebook, durant la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juin.



« Nous venons de vivre une soirée et une nuit cauchemardesques.

Une mini-tornade que France Météo n'a pas vu venir s'est abattue sur nos côtes. Mais elle a plus particulièrement frappé notre ville.

Nous dénombrons malheureusement 1 mort, 5 blessés en urgence relative et hospitalisés, de nombreux blessés légers ainsi que 38 personnes prises en charge par une cellule psychologique.

Mes pensées vont d'abord à la famille du défunt, dévastée, que nous avons accompagnée et que nous avons logée en urgence car psychologiquement incapable de retourner chez elle. Une famille de résidents secondaires, présente à Villers depuis deux générations et dont je partage très sincèrement la douleur.

Mes pensées vont ensuite aux blessés, hospitalisés, et à leurs familles dont certaines ont également été logées en urgence car venant de la région parisienne.

Et elles vont enfin à toutes ces personnes qui sont prises en charge par la cellule psychologique pour avoir été témoins d'une mort particulièrement violente.

Je tiens à remercier vivement nos pompiers venus de tout le territoire pour prendre en charge les blessés et encadrer nos popula-

tions, soutenus par nos gendarmes en ce compris leur peloton de sûreté maritime.

Merci également aux services de la sécurité civile dont l'intervention a été précieuse.

Mais je tiens également à remercier les services de la ville pour leur réactivité, leur disponibilité et leur engagement. Samedi soir ou pas, ils sont sortis de chez eux pour intervenir, aider, soutenir, barricader, protéger, prendre en charge les uns et les autres, préparer les logements d'urgence, chercher de la nourriture pour les familles et leurs enfants qui ne pouvaient pas rejoindre leurs domiciles.

Ils ont été fantastiques !

Il est plus d'une heure du matin, nous sommes donc dimanche et dans moins de 7 heures nos services seront de nouveau mobilisés pour l'ouverture de nos bureaux de vote.

Vous comprendrez pourquoi je m'emploie toujours à les défendre avec vigueur et à parfois rouspéter après ceux qui les critiquent. Oui parfois une poubelle peut déborder. Oui parfois un trottoir peut être sale. Oui parfois un banc peut être cassé. La belle affaire !

Les services de la Mairie sont fiables et efficaces. Et en cas de coup dur, ils sont toujours là !

Et ce soir et cette nuit, ce fut vraiment très dur. À tous points de vue ».

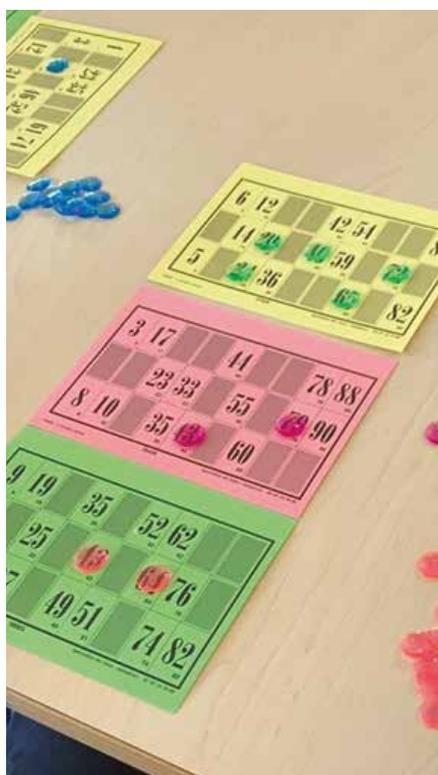
✧ ANIMATIONS

UN LOTO

pour nos seniors animé par notre Maire
qui a rassemblé plus d'une centaine d'entre vous

C'est dans une excellente ambiance que le loto du mois de mai a été organisé à la salle panoramique du casino en présence de plus d'une centaine d'entre vous.

Préparé par les services de la ville, assistés de Gladys VIGNET et de François HORENT, tous deux Conseillers municipaux, il a été animé pendant 3 heures par notre Maire Thierry GRANTURCO. Avec l'aide de la petite Mawa, qui était venue avec sa grand-mère. Encore un bel après-midi de partage et de convivialité.



✧ ANIMATIONS

beau tournoi de Beach Volley SUR NOTRE PLAGE

Avoir une plage c'est bien. L'utiliser comme terrain de jeux et d'animations c'est mieux.

Notre plage a ainsi accueilli un tournoi super sympa de Beach Volley. Avec des rires et de la joie. Merci à l'équipe SPACE présente pour garantir le succès de ce tournoi, à savoir Chloé, Laurie et Xavier, qui ont reçu l'aide bienveillante des fidèles champions locaux : Guy et Christian.



A refaire !



ANIMATIONS ✧

Noël ça se prépare en juin. ET OUI...

Il fait 30 degrés dehors mais c'était déjà un peu Noël à la mairie.

Pour avoir des décorations de Noël en temps et en heure, il convient de les commander dès juin.

Anthony VILLEROY, co-directeur des services techniques, Michel PATRY du service bâtiment, Florence LE NAIL adjointe à l'environnement, Stéphane PERRAULT adjoint aux animations, Christophe PEREZ adjoint en charge des éclairages publiques ont rencontré des prestataires de services pour faire des choix de décorations.

✧ ANIMAUX

accord « Îlot de tranquillité » entre la Mairie et le Groupe Mammalogique Normand afin de **PROTÉGER LES PHOQUES** venant se reposer sur notre plage

Notre plage accueille régulièrement des phoques qui viennent se reposer sur notre plage et nos épis.

Comment s'assurer qu'ils sont en bonne santé ? Comment les protéger durant ces temps de pause ? Comment intervenir s'ils sont blessés ?

Continuant à déployer sa politique en faveur du bien-être animal dans notre ville, qui est déjà très importante, l'équipe municipale a décidé de s'adjoindre l'expertise et l'expérience des membres du Groupe Mammalogique Normand.

Une réunion a eu lieu à ce sujet entre cette association d'une part, et la Mairie d'autre part représentée par notre Maire Thierry GRANTURCO et Delphine MANOURY, Conseillère municipale en charge du dossier du bien-être animal au sein de l'équipe municipale en vue de formaliser cette coopération.

Le Groupe Mammalogique Normand est une association de bénévoles soutenus par une équipe salariée de 9 personnes, oeuvrant depuis 40 ans à la connaissance et à la protection des Mammifères sauvages. Cette association intervient déjà avec succès dans plusieurs villes côtières. Parmi lesquelles nous trouverons désormais Villers-sur-Mer.

Le Groupe Mammalogique Normand proposera :

- des formations aux employés municipaux ;
- des formations à nos nageurs-sauveteurs ;
- des actions d'information auprès du public ;
- des interventions auprès de nos enfants à l'école ;
- des conférences, des débats, des expositions.

Tout est fait à Villers-sur-Mer, pour protéger les animaux domestiques comme sauvages.





✧ ANIMAUX

avec ces chaleurs, attention à vos animaux DANS VOS VOITURES !

L'été, la température dans l'habitacle d'une voiture peut atteindre et dépasser les 40°C en moins de dix minutes. En cas de canicule, le mercure peut osciller autour des 60° en seulement quinze minutes. Cela peut être fatal pour l'animal qui s'y retrouve enfermé.

COMMENT RÉAGIR LORSQU'ON TROUVE UN ANIMAL ENFERMÉ DANS UN VÉHICULE ?

Essayer d'abord d'avertir le propriétaire.

Si vous ne le trouvez pas, appelez rapidement la police ou la gendarmerie locale. En effet, l'article 20 de la loi du 6 janvier 1999 vous permet, lorsque l'animal enfermé dans un véhicule est en danger, de faire procéder à l'ouverture du véhicule stationné en plein soleil, en présence d'un gendarme ou d'un policier.

Si vous estimez que la situation est urgente et que vous ne pouvez pas attendre les secours, vous pouvez prendre la décision de briser une vitre pour porter secours à l'animal en détresse. Il est recommandé de s'entourer d'au moins deux témoins qui pourront attester de la bonne foi si une action par le propriétaire de la voiture est intentée par la suite.

Cette décision est néanmoins difficile à prendre, car le propriétaire pourrait porter plainte pour dégradation d'un bien appartenant à autrui (Article 322-1 du code pénal). Néanmoins, s'il est évident que la vie de l'animal qui est enfermé dans le véhicule est menacée (inconscience, animal qui hèle frénétiquement, langue de couleur sombre, comportement anormalement agité, etc.), la loi vous protège (Article 122-7 du code pénal).

Cet article précise que « n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien ».

APRÈS L'ÉVACUATION D'UN ANIMAL ENFERMÉ DANS UN VÉHICULE : QUE FAIRE ?

Placez l'animal à l'ombre, rafraîchissez-le avec de l'eau tempérée et donnez-lui bien sûr à boire, mais en petites quantités et toujours avec de l'eau tempérée. Une visite chez le vétérinaire est conseillée lorsque le chien semble avoir récupéré.

Quelle que soit votre décision, n'oubliez jamais d'avertir les forces de l'ordre si vous constatez que l'animal enfermé dans un véhicule est en danger. En cas d'urgence, appelez le 17. Si l'urgence est passée, vous pouvez contacter le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie la plus proche.

MALTRAITANCE ANIMALE : FAITS ET SANCTIONS

Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. Il est interdit d'infliger des mauvais traitements à un animal domestique, un animal sauvage apprivoisé ou tenu en captivité.

Toute personne qui élève, garde ou détient un animal et qui ne respecte pas ces obligations encourt une amende de 750 euros. La personne qui inflige, volontairement, sans nécessité, publiquement ou non, des mauvais traitements à un animal, encourt également une amende de 750 euros.

Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

À noter : un mineur âgé de moins de 17 ans ne peut pas acquérir un animal de compagnie sans le consentement de ses parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.

ALERTE DE LA PRÉFECTURE concernant des goélands retrouvés morts

Depuis quelques jours, des goélands sont retrouvés morts sur des zones littorales du département, ainsi que dans la Manche et la Seine-Maritime.

Dans le Calvados, les tests réalisés à ce jour ont mis en évidence la présence d'influenza aviaire (H5), hautement pathogène sur un oiseau trouvé à Hermanville le 13 juin.

En conséquence, une zone de contrôle temporaire (ZCT) va être établie pour 21 jours au minimum sur le territoire des communes de Hermanville-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Plumetot, Cresserons, Saint-Aubin-d'Arquenay, Lion-sur-Mer, Colleville-Montgomery et Ouistreham, incluant le domaine public maritime au droit de ces communes.

Dans cette zone, d'un rayon de 5 km autour de l'emplacement où le goéland a été découvert, les exploitations commerciales de volailles feront l'objet d'une surveillance renforcée pour détecter toute apparition de symptômes.

En outre, les mesures suivantes s'appliquent à l'ensemble des détenteurs de volailles et d'oiseaux captifs :

- claustration des animaux ;
- interdiction de mouvements d'animaux ;
- interdiction de rassemblements d'animaux ;
- interdiction de l'utilisation et du transport d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.

En fonction des résultats d'analyses à venir, la liste des communes concernées par une zone de contrôle temporaire peut être amenée à évoluer.

Dans les communes où des goélands morts sont déjà signalés entre Merville-Franceville et Cabourg, des prélèvements sont en cours.

Dès la découverte d'oiseaux morts, il convient de contacter la Mairie (02 31 14 65 00) qui traitera cette problématique.

L'Office Français de la Biodiversité réalisera alors les prélèvements pour analyse. A l'issue, le ramassage des cadavres d'oiseaux en vue de leur destruction par l'équarrissage peut être envisagé en respectant des mesures de sécurité biologique (biosécurité) pour éviter de disséminer la maladie.





✧ CÉRÉMONIE

LES 8 MAI ET 18 JUIN
ont été célébrés comme il se doit à Villers

Parce qu'il est
important de se
souvenir.

Les cérémonies du 8 mai qui marque la fin de la seconde guerre mondiale et du 18 juin en mémoire de l'appel du 18 Juin du Général DE GAULLE à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC, ont eu lieu en présence d'élus, de la gendarmerie, des pompiers, des anciens combattants, des amis du Mont Canisy et de représentants du Conseil Municipal des Enfants.



✧ COMMERCES

RÉUNION entre la Mairie et les commerçants de la place de la Mairie



L'équipe municipale a pour projet de réhabiliter la place du marché derrière la Mairie.

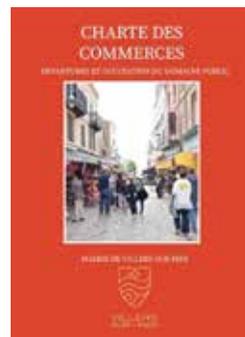
Mais avant de lancer une réflexion à ce sujet, la Mairie a souhaité consulter les commerçants (maraichers et autres) présents toute l'année sur cette place.

C'est à Stéphane PERRAULT en sa qualité d'adjoint notamment au commerce, qu'est revenue la responsabilité de recevoir les intéressés. Accompagné de Déniz DOGARD, cheffe de projet « Petites villes de demain » (du nom du programme du gouvernement finançant des travaux dans les villes sélectionnées, dont Villers fait partie), Stéphane a donc écouté les doléances et autres idées de nos commerçants.

Une deuxième réunion est programmée après la saison estivale.

✧ COMMERCES

adoption d'une charte des commerces, des devantures et d'occupation DU DOMAINE PUBLIC



La charte des devantures commerciales n'est pas une nouvelle réglementation qui s'ajoute aux autres réglementations.

C'est un engagement partenarial entre la Ville et les commerçants pour mettre en oeuvre un principe de qualité établi sur des préconisations simples.

L'objectif est essentiellement de s'assurer de l'esthétique de notre ville. De faire en sorte que les devantures soient respectueuses de notre patrimoine architectural, que les couleurs choisies ne soient pas criantes, que les matériaux soient le plus nobles possible, etc.

Si nous voulons protéger la ville et son patrimoine, cela passe aussi par des efforts à faire par nos commerçants. Comme il convient toutefois de ne pas mettre les commerçants dans une situation intenable, cette Charte a été discutée et négociée avec eux par l'équipe municipale.

L'architecte des bâtiments de France garant du respect de notre patrimoine, a également été consulté.

Un travail d'ampleur qui ne pourra, à terme, que bénéficier à notre ville.

Un grand merci aux commerçants de leur implication dans ce travail particulièrement important pour l'avenir de Villers-sur-Mer.

✧ COMMUNICATION

vous êtes dorénavant plus de 10.000 à suivre l'actualité de Villers-sur-Mer **SUR FACEBOOK**



L'équipe municipale à peine élue en juillet 2020, a décidé de créer une page Facebook pour notre ville - qui n'en avait pas - pour relater et expliquer l'action de la mairie à ceux qui aiment notre ville.

Cette page n'a pas encore 2 ans qu'elle est déjà suivie par plus de 10.000 personnes. Quelle fierté pour notre petite ville !

Villers-sur-Mer,
c'est petit mais costaud !

CULTURE ✧

CLAUDE LELOUCH

à Villers pour étudier la création de la « promenade Claude LELOUCH »

L'équipe municipale a pour projet de créer une « promenade Claude LELOUCH » sur la digue ouest. Avec bien entendu l'accord de l'intéressé qui était hier avec notre Maire Thierry GRANTURCO et Florence LE NAIL, adjointe à la culture, pour discuter in situ de ce projet.

Un moment de travail, de partage et de convivialité qui a permis au projet de franchir une étape supplémentaire. Claude LELOUCH qui, toujours autant disponible, se sera à l'occasion prêté au jeu des photos souvenirs avec les Villersois et les touristes.





✧ ÉGLISE

les antennes sont en train d'être placées sur le clocher.
Mais ne vous en faites pas, elles seront
ESTHÉTIQUEMENT MASQUÉES



Si vous y prêtez attention, vous verrez que des antennes dépassent de manière inesthétique du clocher de notre église. Les antennes ont toujours été sur le clocher et y retournent. Sauf que 4 antennes 4G ou 5G sont plus grosses que les 3 antennes 2G et 3G que nous avions précédemment. N'ayez crainte ! Ces antennes vont faire l'objet d'un coffrage en trompe l'oeil agréé par l'architecte des bâtiments de France dont la mission est de veiller au respect du patrimoine. Donc et dit autrement, l'équipe municipale a réussi à combiner respect du patrimoine et renforcement de notre connectivité. **PAS D'INQUIÉTUDE !**



CHIFFRES

des 1er et 2e tours à Villers-sur-Mer

1^{ER} TOUR

TAUX DE PARTICIPATION : 55,77 %

BLANCHET (Ensemble)	38,54%
GAUGAIN (LR - UDI)	21,89%
BELONCLE (RN)	18,27%
MOURARET (NUPES)	11,02%
COTHIER (Reconquête)	4,96%
PERRIN (Les patriotes)	2,22%
LORIMIER (Parti Animaliste)	1,78%
POIREAU BOURDAIN (Lutte ouvrière)	0,74%
LAGARDE (Pour la démocratie)	0,59%

Merci à Christelle, Marie-Paule, Agnès, Stéphanie, Dominique, Linda, Françoise, Patrice, Chhun-Na, François, Claude, Laurent, Jérôme, Christophe, Stéphane, Olivier, Marie-Anne, Arnaud, Jérémie, Delphine, Caroline, Sylvie et à Monsieur le Maire pour leur disponibilité et leur engagement.

Merci aussi aux volontaires s'étant proposés pour dépouiller les bulletins de vote.



2^{EME} TOUR

TAUX DE PARTICIPATION : 52,88 %

BLANCHET (Ensemble)	73%
MOURARET (NUPES)	27%



✧ ENVIRONNEMENT

sensibilisation de nos enfants à l'importance DES ABEILLES POUR L'HOMME



La Mairie a fait installer, il y a quelques semaines, une ruche sur l'île au sein de Marais par M. SCHÜTT. L'Apiculteur en charge de cette ruche, est venu échanger avec les élèves de notre école. Car il est important de transmettre aux enfants les bonnes informations, les risques, mais surtout le respect et la connaissance de ces insectes. Cette sensibilisation auprès des jeunes élèves nous paraît nécessaire.

L'installation de cette ruche est aussi un point fort dans l'obtention du label « APIcité » qui permet de mettre en lumière les Communes qui agissent pour préserver les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs sauvages.

Pour information, une abeille vit 6 semaines. Tous les jours, 2.000 abeilles naissent et meurent dans une ruche. Elles échangent des phéromones qui leur permettent de s'identifier soit en tant que reine soit en tant qu'ouvrière.

La population des abeilles est actuellement en baisse de 30% chaque année, baisse qui est due à plusieurs facteurs : le réchauffement climatique, le manque de fleurs, des parasites, des maladies, ainsi que les pesticides.



Leur présence est indispensable pour que l'Homme puisse vivre. C'est pourquoi il est important d'agir pour leur protection, par exemple en installant des ruches.



✦ INTERNATIONAL

le panneau du jumelage avec Leopoldsburg (Belgique)
a été officiellement posé

CHEZ NOS AMIS BELGES

Le panneau du jumelage avec la ville belge de Leopoldsburg, qui accueille la caserne de la fameuse Brigade Piron qui a libéré notamment notre ville, lors de la seconde guerre mondiale, a été officiellement posé chez nos amis belges. Merci à eux pour l'amitié qu'ils nous témoignent.

Notre Comité de jumelage travaille à des rencontres dont nous ne doutons pas qu'elles seront remplies de moments de joie et de bonheur.

✧ JEUNESSE

les enfants de notre école en stage de voile,
FINANCÉ PAR LA MAIRIE



Soucieuse de familiariser nos enfants avec la plage et la mer, l'équipe municipale a décidé de multiplier les initiatives leur permettant de découvrir l'espace marin.

Il s'agit de les faire naviguer grâce à l'aide du PNVB et aux conseils de ses moniteurs. Une activité à la fois ludique, pédagogique et sportive.

Financée par la Mairie pour le plus grand bonheur de nos bouts de choux



✧ JEUNESSE

les enfants du Conseil Municipal des enfants
en « mission » au marais

POUR PARLER « ENVIRONNEMENT »



Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont visité le marais avec Anthony VILLEROY, co-directeur des services techniques de la Mairie, et Ludivine TESSON de la brigade verte avec son cheval de travail, Apostrophe.

Les objectifs étaient la découverte :

- des animaux (oiseaux et insectes pollinisateurs),
- des poissons ;
- des plantes et de la gestion différenciée ;
- de la ruche.

Les enfants n'ont pas vu passer le temps. D'autres actions de sensibilisation à l'environnement seront prochainement organisées avec nos enfants, telles que des opérations de nettoyage de la plage et d'entretien de la roselière.





✧ JEUNESSE

KERMESSE

de fin d'année au sein
de notre école

L'école a organisé sa kermesse annuelle qui a rassemblé de nombreux Villersois. Une belle journée pour nos enfants et leurs parents servie par une météo clémente.

Merci à tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour la plus grande joie de tous.

✧ JEUNESSE

la Mairie aide financièrement
les jeunes à passer

LEUR PERMIS DE CONDUIRE

Nos jeunes qui étudient ou qui cherchent un emploi en dehors de notre territoire font souvent face à des problèmes de mobilité.

Pour certains, avoir leur permis de conduire est donc particulièrement important.



Sauf que passer son permis a un prix certain.

Les jeunes ayant moins de 18 ans, domiciliés à Villers-sur-Mer et souhaitant prendre des cours de conduite au sein de l'auto-école de Villers-sur-Mer, peuvent donc recevoir une aide financière de 150€ de la Mairie.

Cette aide, créée il y a plusieurs années, est reconduite et pérennisée par l'équipe municipale.

Jeunes gens, profitez-en !

✧ JEUNESSE

PROGRAMME POUR CET ÉTÉ ! Les djeuns on vous attend !

Avec la fin de l'année scolaire, l'heure est à l'organisation des vacances de nos enfants.

Franck LEBAILLIF tient une permanence à l'école Victor Duprez pour vous faciliter les inscriptions et prises de renseignements aux horaires scolaires.

Vous pouvez également le joindre au **06.78.76.19.49**

En effet, notre ville organise des camps d'été.

Pour chaque tranche d'âge de 6 à 17 ans, sur des lieux divers, tels que des campings, plans d'eau, fermes etc...avec nuitées sous tente.

Chaque tranche d'âge pourra partir deux fois puisqu'un séjour est prévu en juillet et un second en août.

Nous vous proposons également de les accueillir au centre aéré de 3 à 13 ans du 11 juillet au 26 août de 8h30-9h30 à 16h30-18h.

Les enfants se verront proposer des activités manuelles, culturelles, sportives, des sorties, des ateliers dans le cadre de projets initiés par les enfants et ado aidés de leurs moniteurs qualifiés.

Les tarifs sont inchangés. Dégressifs selon le nombre d'enfants et la durée.

Alors parents, envoyez-nous vos enfants !

✧ LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

la Mairie ne prend pas de vacances **CET ÉTÉ**



Cet été, le personnel de la Mairie continue de vous accueillir aux horaires suivants :

- du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- vendredi de 9h00 à 16h00 ;
- samedi de 10h00 à 12h00.

Les élus continueront quant à eux à assurer leur permanence hebdomadaire tous les samedis de 10:00 à 12:00, sachant par ailleurs que le Maire vous reçoit tous les jours (du lundi au samedi) sur RDV.

✧ LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

DÉPART D'ISABELLE MARIE, cheffe de notre Police municipale

Isabelle MARIE est la cheffe de notre Police municipale depuis de nombreuses années. Compétente, sérieuse, rigoureuse, intègre, elle a effectué un excellent travail pour les différents maires avec lesquels elle a travaillé.

C'est avec regret que notre Mairie la voit rejoindre une plus grande ville au sein de laquelle elle dirigera un plus grand service et au sein de laquelle elle pourra exercer des compétences plus à la dimension de ses capacités. Une belle évolution de carrière pour Isabelle.

Le Maire, les élus et ses collègues de la Mairie ont voulu l'honorer et lui souhaiter bonne chance à cette occasion et lui ont offert toute une série de cadeaux.



Isabelle nous manquera !

✧ LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

OUVERTURE DE LA PERMANENCE PSY aux personnes souhaitant évoquer le drame de la nuit du 18 au 19 juin dernier (mini-tornade)

Plusieurs Villersois et Villersaises nous ont fait part de leur mal-être suite au drame survenu lors de la soirée et la nuit du 18 au 19 juin, lorsque cette espèce de mini-tornade est venue frapper notre côte et plus particulièrement notre ville. Certaines et certains d'entre vous sont encore sous le choc, en souffrance, ne pouvant parfois pas évoquer

cet évènement sans fondre en larmes.

La cellule psychologique de la Préfecture ayant terminé sa mission dans notre ville, nous avons donc décidé d'ouvrir notre permanence psy à celles et ceux d'entre vous qui ont besoin de parler de leur traumatisme.

N'hésitez pas à venir prendre RDV en mairie.

✦ MOBILITÉ

Villers-sur-Mer obtient
le label « Ville à vélo »

DU TOUR DE FRANCE

Notre équipe municipale a lancé une politique vélo qui consiste en :

- la création de voies partagées ;
- la mise en place de nombreux parkings à vélos ;
- la mise en place d'une subvention pour l'achat de vélos ;
- la création d'un « groupe vélo » au sein du Comité citoyen « sport » pour valider les projets vélos proposés aux Villersois ;
- l'insertion de notre ville et de ses infrastructures sur le tracé de la Velomaritime qui est une véloroute de 1.500 kms rejoignant Roscoff en Bretagne à Dunkerque dans le Nord en passant par des sites mythiques ;
- le tout en étroite collaboration avec l'association départementale « Les dérailleurs ».

Tous ces efforts ont été mis en place en moins de 2 ans par une équipe municipale qui sans vouloir imposer le vélo, souhaite en faciliter l'utilisation pour des raisons :

- de mobilité : désengorger notre ville de la voiture ;
- environnementales : nous avons la chance de vivre dans un écrin naturel remarquable, alors protégeons le ;
- de santé : faire du vélo, c'est aussi faire de l'exercice physique et rester en bonne santé.

Ces efforts ont été retranscrits dans un dossier soumis à l'appréciation des experts du « Tour de France ». Une labellisation peut être octroyée ou pas. Quand elle l'est, la ville concernée peut obtenir 1, 2, 3 ou 4 « vélos » en fonction du degré d'avancement de sa politique « vélo ».

Notre ville en obtient 2 dès la première an-



née. De quoi valider nos efforts et nous motiver pour améliorer nos déploiements.

1) QUI PEUT RECEVOIR CE LABEL ?

Ouvert à toutes les collectivités ayant accueilli au moins une fois le Tour de France ou le Tour de France Femmes avec Zwift, le label salue l'ensemble de la politique de promotion du vélo mise en place sur le territoire, qu'il soit un moyen de transport du quotidien, une source de loisir ou pour une pratique en compétition.

Villers-sur-Mer ayant accueilli le Tour de France en 1986, notre ville était donc éligible.

En 2022, 28 villes ont pour la première fois présenté leur candidature, tandis que 6 des 80 villes labellisées en 2021 ont souhaité renouveler leur candidature.

2) QUE CONSACRE CE LABEL ?

Le label « Ville à Vélo du Tour de France » consacre les collectivités engagées en faveur de la mobilité à vélo.

Félicitations et encouragements sont les maître-mots pour l'ensemble des 34 villes récompensées par le label 2022 « Ville à Vélo du Tour de France ».

3) CE QUE LE « TOUR DE FRANCE » A DIT DE NOTRE DOSSIER

« Villers-sur-Mer - 2 vélos - Station balnéaire normande, Villers-sur-Mer a défini ses propres raisons de développer le vélo sur son territoire et elles ont du sens.

Entre mer et campagne, la commune développe à la fois le vélo loisir et le vélo du quotidien afin de préserver son patrimoine, son calme et sa qualité de vie. A ce titre, la commune obtient 2 vélos au label. Commune de moins de trois mille habitants, elle s'appuie sur les habitants motivés, regroupés au sein d'un groupe "vélo" dans le comité citoyen dédié au sport, ainsi que sur l'association départementale les Dérailleurs pour activer sa politique cyclable.

Traversée par le très bel itinéraire européen, la Vélomaritime, la ville dispose d'une infrastructure favorisant le vélo loisir dans un cadre idéal. Afin d'accompagner davantage le développement de la pratique, la ville pourrait, par exemple, proposer des dispositifs d'apprentissage du vélo pour tous les publics. »

Ça bouge vraiment-vraiment
bien à Villers !

TOUR de **FRANCE**™



✦ MOBILITÉ

la navette est devenue totalement gratuite et son trajet étendu

DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET



Depuis novembre dernier, la Mairie a mis à disposition de l'« Entraide Villers-sur-Mer » deux navettes avec un double objectif :

1) permettre aux Villersois et Villersois isolés et/ou manquant de moyens de mobilité, de profiter d'une navette pouvant les sortir de leur isolement ;

2) permettre à ceux le souhaitant, de pouvoir se passer de leurs véhicules pour des trajets intra-muros et ainsi, désengorger le centre-ville de Villers.

NAVETTE mardi-jedi-vendredi-dimanche

ARRÊTS

HORAIRES

	ARRÊTS	HORAIRES		
1	Bagot	10h00	10h50	11h40
2	Gabions	10h05	10h55	11h45
3	Place Loutrel	10h07	10h57	11h47
4	Paléospace	10h09	10h59	11h49
5	Centre commercial Villers 2000	10h11	11h01	11h51
6	Plage casino	10h16	11h06	11h56
7	Police municipale	10h21	11h11	12h01
8	Les Hauts de Villers	10h23	11h13	12h03
9	Les Marines	10h27	11h17	12h07
10	Bibliothèque	10h29	11h19	12h09
11	Commerces centre	10h35	11h25	12h15

LA NAVETTE

- n'est pas un service de transport public
- n'est pas un taxi
- est totalement gratuite
- a pour but d'aider à la mobilité au sein de notre ville et doit être considérée comme une aide gracieuse
- les horaires indiqués peuvent varier de quelques minutes puisque les conducteurs prendront le temps nécessaire avec les personnes fragiles qui pourraient avoir du mal à monter ou descendre de la navette
- priorité doit être donnée aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Nous attendons donc de vous bienveillance et compréhension avec nos chauffeurs.

Cette navette a été mise en test pendant 8 mois, couvrant des périodes de fortes fréquentations, d'autres de moindres densités, les trajets ont été chronométrés, les avis des Villersois et Villersois ont été recueillis et analysés.

Une réunion a eu lieu en mairie début juin avec les responsables de l'Entraide et ses chauffeurs et il a été décidé de prolonger cette période test en ajoutant au minimum un nouvel arrêt.

Ainsi, à partir du 4 juillet :

- 1) la navette sera totalement gratuite pour tout le monde, membre de l'Entraide ou pas ;
- 2) les membres de l'Entraide ayant pris un abonnement de 20€ pourront être remboursés prorata temporis ;

3) un arrêt sera rajouté par rapport au trajet actuel ;

4) des horaires seront affichés à chaque arrêt de la navette vous permettant de savoir à quelle heure vous pouvez l'attendre (voir ci-dessous l'exemple de l'affiche).

Nous vous rappelons que ce service de navette n'est pas un service de transport public. Ce n'est pas non plus un service de taxi. C'est juste une aide totalement gratuite à votre mobilité. Nous vous invitons donc à montrer respect et patience avec des personnes et des chauffeurs dont le seul objectif est de vous rendre service. Gratuitement.

Nous comptons donc sur votre respect des règles de civilité les plus élémentaires à leur égard.



✦ MOBILITÉ

la Mairie vous aide à acquérir UN VÉLO

Vous souhaitez participer au respect de l'environnement et encourager le développement durable ? Vous souhaitez qu'il y ait moins de voitures dans Villers ?

En favorisant des moyens de transport plus doux pour notre environnement, au moins sur de courtes distances, nous participons au bien-être et à la santé de notre ville.

La Mairie verse une subvention aux personnes éligibles (étude sur dossier) en vue de participer à l'acquisition d'un vélo neuf à assistance électrique, à propulsion humaine, vélo cargo, vélo pliant, et pour une utilisation à usage personnel.

Pour être éligible, il faut :

- Faire l'acquisition d'un vélo neuf en 2022 auprès d'un professionnel situé sur le territoire de la région Normandie, répondant à l'une des catégories éligibles,
- Avoir une résidence principale ou secondaire à Villers-sur-Mer,
- Déposer un dossier complet d'éligibilité.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ET LE SEUIL ?

- 50% du prix d'achat TTC dans la limite de 300€ pour l'achat d'un vélo neuf, à assistance électrique, selon l'homologation précisant la typologie des vélos éligibles dans l'article 2 de la convention;
- 50% du prix d'achat TTC dans la limite de 400€ pour l'achat d'un vélo cargo neuf;
- 50% du prix d'achat TTC dans la limite de 150€ pour l'achat d'un vélo pliant neuf;
- 25% du prix d'achat TTC dans la limite de 100€ pour l'achat d'un vélo à propulsion humaine neuf;
- Pour la location : 30% du montant de la location annuelle dans la limite de 100€ et seulement la première année.



**AIDE A L'ACHAT
D'UN VELO NEUF**

✧ MOBILITÉ

premier retour sur les bornes de recharge pour voitures électriques installées à Villers :

ELLES SONT UTILISÉES TOUS LES JOURS !

Nous disposons de 2 emplacements dédiés à la recharge de voitures électriques :

- un sur le parking Mermoz;
- et l'autre sur le parking de Villers 2000.

Ces bornes sont équipées d'un logiciel de gestion qui permet de connaître les statistiques de fonctionnement. Il en ressort que depuis leur mise en fonction, celles-ci ont été utilisées tous les jours.

L'équipe municipale continuera à analyser régulièrement ces données pour décider, le moment venu, s'il convient d'installer - ou pas - des bornes supplémentaires à Villers-sur-Mer.





✦ NUMÉRIQUE

vous cherchez un endroit équipé pour pouvoir travailler ?
Nous vous attendons au sein de
L'ESPACE COWORKING DU VILLARE



Depuis bientôt un an, notre ville prend en considération les changements de comportements professionnels des Français. À savoir que des actifs, résidents secondaires, se sont installés à Villers de manière principale, inversant un mode de vie qui les amenait à travailler 4 jours à Paris (par exemple) pour 1 jour à Villers, en une situation où ils travaillent désormais 4 jours à Villers pour 1 jour à Paris.

Pour accueillir cette nouvelle population, mais aussi tous ceux qui sont actifs à Villers-sur-Mer ou qui souhaitent le devenir, un espace coworking a été ouvert il y a un an. À votre disposition, 3 bureaux individuels et un Open space permettant le travail collaboratif.

L'Espace de coworking est proposé avec bureaux équipés, accès au wi-fi, à un ordinateur, une imprimante, une photocopieuse, une salle de réunion et un espace café. Le tout gratuit, à l'exception des consommables qui sont facturés à prix coûtant.

Alors n'hésitez pas à vous présenter au Villare, où Alexis et Myriam vous renseigneront plus en détail sur l'accès aux différents espaces.



✧ OPPOSITION

droit D'EXPRESSION

Cher(e)s ami(e)s de Villers,

Ce sont des questions qui nous sont souvent posées par les 754 voix qui ont voté pour nous en 2020 et de plus en plus par certaines des 949 voix qui ont voté pour la majorité actuelle.

QUELLE EST LE RÔLE D'UNE OPPOSITION MUNICIPALE, QUELS SONT LES DROITS DE SES ÉLUS ?

- Ils ont le droit d'être informés et de s'exprimer sur les affaires soumises à délibération ;
- Ils ont un droit de proposition soumis à l'approbation discrétionnaire du maire qui ne doit néanmoins pas, porter une atteinte excessive au droit de proposition de l'opposition (CAA Marseille 24 nov 2008) ;
- Ils doivent siéger au sein des commissions municipales (quasi jamais réunies à Villers) ;
- Ils ont droit à l'attribution d'un local dans les communes de plus de 3.500 habitants (nous sommes 2.700) ;

- Ils ont le droit à l'expression dans les bulletins d'information générale : la loi ne fixe pas de règles précises sur l'importance de l'espace qui nous est réservé mais la jurisprudence indique que ce dernier doit être suffisant (TA Nice 15 dec 2008) pour ex. 700 signes sur 35 pages de publication ne sont pas suffisants ;
- A Villers 1.600 signes ;
- Le maire n'a pas le droit de contrôler le contenu de ces articles (d'où les droits de réponse).
- Un élu d'opposition n'a pas de pouvoir de décision, pas de moyen logistique, ne touche pas d'indemnités (contrairement à 11 des 19 conseillers de la majorité) mais il a le devoir d'être votre contre-pouvoir, de questionner, d'étudier les documents remis, de vous relayer, de vous défendre, d'être à votre écoute.

Votre opposition
villerssurmer@gmail.com

✧ PALÉOSPACE

L'État ne veut plus que nous ramassions des fossiles détachés de la falaise des Vaches Noires ! ET C'EST UNE ERREUR!

L'État lance un projet de classement en Réserve Naturelle Nationale de six espaces côtiers du Calvados représentatifs du patrimoine géologique jurassique, dont les Vaches Noires.

Lors de la première proposition du projet en septembre 2020, il était question de conserver à l'identique toutes les activités ayant lieu sur ces espaces et notamment la collecte de fossiles sur l'estran. Après avis du Conseil National de la Protection de la Nature et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie en décembre 2021, le projet a été modifié, interdisant de collecter sur le sable des fossiles détachés de la falaise.

En tant que Musée de France, le Paléospace considère que cette décision porte gra-

vement atteinte et préjudice au développement des connaissances, de la culture, des sciences et de l'activité touristique générés par la collecte des fossiles tombés sur l'estran.

En effet, si ce patrimoine paléontologique commun n'est pas ramassé, les marées se chargent d'emporter ces fossiles qui disparaissent à jamais causant une perte irréversible pour la connaissance.

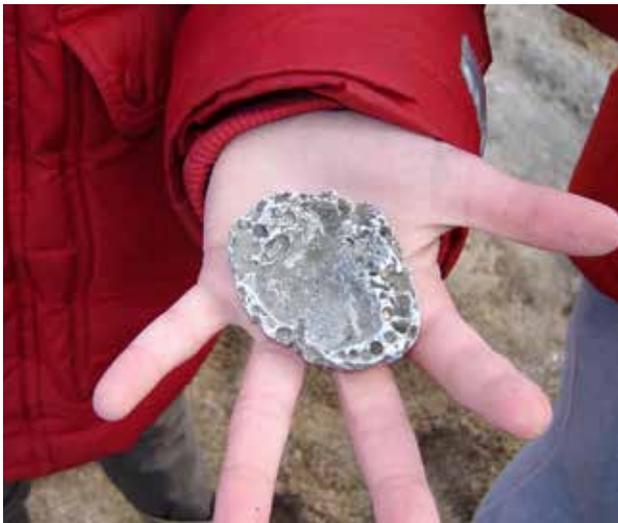
Il faut également rappeler que l'ensemble des collections centenaires du Paléospace et les spécimens étudiés proviennent de collections privées issues de la récolte de fossiles sur la plage.

Pourquoi le Paléospace n'a pas été intégré à l'un de ces deux conseils scientifiques alors que c'est la structure qui a le plus publié scientifiquement ces dernières années ? (voir www.paleospace-villers.fr/publications).

Le Paléospace s'oppose à cette récente évolution réglementaire du projet de Réserve Naturelle Nationale comme de nombreux chercheurs des universités françaises et étrangères, différentes associations de chercheurs d'amateurs français et européens, au titre de la préservation de ce patrimoine mondial commun.

Pour vous exprimer, pensez à l'enquête publique (durée : 3 semaines autour du 15 août 2022).

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-creation-d-une-reserve-naturelle-a4158.html>.



réunion du Conseil d'administration hier et bilan 2021. UN VRAI TOURNANT !



Le Paléospace est un « musée de France » exploité sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Acheté par l'équipe municipale à la Communauté de communes fin 2020, son exploitation a également été reprise des mains de la Société Publique Locale InDeauville. De sorte qu'aujourd'hui le musée appartient totalement à notre ville.

Il est géré par un Conseil d'administration dont le Président est notre Maire Thierry GRANTURCO. Ce Conseil d'administration s'est réuni fin juin pour établir le bilan opérationnel et financier de l'année 2021.

Un bilan très positif que la Directrice Générale, Karine BOUTILLIER, vous résume ci-dessous.

« En 2021, le fonctionnement du Paléospace a été marqué par plusieurs événements d'ordre structurel et conjoncturel : d'une part, la gouvernance a changé ainsi que le statut et la propriété du bâtiment et d'autre part, le Paléospace a été confronté aux conséquences d'une deuxième année de pandémie qui a contraint tous les lieux culturels à fermer pour une période de quasiment cinq mois.

Un travail important a été réalisé pour mettre en place un EPIC avec tous les changements que ce statut comporte et pour faire face aux mois de fermeture administrative (adaptation permanente des dépenses, des plannings,

des animations, des contraintes sanitaires). L'équipe a été très réactive et sa flexibilité a permis de tenir le cap : qualité d'accueil, de la programmation et adaptabilité de chaque instant.

Malgré la conjoncture compliquée, le résultat annuel est très positif puisque le musée a gagné en autonomie et va pouvoir entrer dans une phase de développement. Par ailleurs, le public venu nombreux, a retrouvé rapidement le chemin du musée pour s'offrir un espace de réflexion, de pensée, de plaisir en famille.

La fréquentation du musée et du planétarium s'est élevée à 47.954 visiteurs soit environ 73% d'une année normale. Comparé à 66% de taux d'ouverture, ce chiffre indique que lors des périodes d'ouverture, le musée a été très attractif. En 2021, 44 % des visiteurs français individuels étaient Normands.

Concernant les collections Musée de France, elles se sont enrichies de la collection Bülow composée de fossiles majoritairement normands, et de pièces de la collection E&G Penetier, toutes de grande valeur scientifique.

Le Paléospace remercie la ville de Villers-sur-Mer, le Comité scientifique, la DRAC, le Ministère de l'enseignement supérieur de l'innovation et de la recherche ainsi que tous ses visiteurs fidèles. »

✧ PALÉOSPACE

la période des voyages scolaires bat son plein AU PALÉOSPACE !

Depuis la rentrée de septembre, près de 6.000 élèves, de la maternelle aux classes de lycée, ont été reçus. Au programme : des visites guidées, des ateliers pédagogiques et des séances de planétarium encadrés par notre équipe de médiateurs scientifiques.

L'occasion de mettre en pratique les notions

abordées en classe au cours de l'année.

Retrouvez toute l'offre pédagogique du Paléospace sur notre site web : <https://www.paleospace-villers.fr/Scolaires> Pour profiter de l'ensemble des activités proposées, nous recommandons aux enseignants de réserver au minimum 1 mois à l'avance.



✧ PALÉOSPACE

le Paléospace s'associe avec UGC Mondeville pour la sortie en salle du film « JURASSIC WORLD, LE MONDE D'APRÈS »

À l'occasion de la sortie en salles du film « Jurassic World : Le Monde d'après », le Paléospace et l'UGC Ciné Cité Mondeville s'associent pour faire vibrer les fans de dinosaures et de reptiles marins :

- une conférence,
- l'exposition de 2 crânes (allosaure et pliosaure) dans l'accueil du cinéma UGC pendant le mois de juin,
- des échanges de communication pour une visibilité du Paléospace dans le cinéma,
- un « marathon » des 3 Jurassic World avec quiz et lots,

voici les éléments d'un partenariat jurassique !



✧ PATRIMOINE

création d'un « WIKIVILLERS »

L'équipe municipale a fait de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine de notre ville une priorité.

Rénovation de notre église, effacement des réseaux et multiplication des travaux de voirie seront bientôt suivis de nombreuses autres initiatives d'ordre patrimonial.

Afin d'associer les Villersois et Villersois à cet effort, un « WikiVillers » a été créé et rendu accessible ici : <https://wiki.villers.fr>

L'objectif est de vous faire tous participer à l'écriture de la mémoire de Villers-sur-Mer.

Ce site web met en ligne un outil de conservation de la mémoire de Villers et des Villersois et propose de recueillir documents et témoignages et de les partager avec tous les adeptes de Villers, de son histoire et de ses petites histoires. Chacun peut apporter sa contribution en déposant photos, documents, cartes postales... et commenter, annoter, corriger les descriptifs associés.

Enrichissez le site, partagez vos connaissances, vos souvenirs. Construisez notre mémoire collective.



✧ PATRIMOINE

Villers-sur-Mer a déposé sa marque et protégé SON BLASON

Villers-sur-Mer n'avait jusqu'ici jamais protégé son blason ni même fait respecter l'utilisation à des fins commerciales du nom de notre ville. Nombreuses sont les villes à l'avoir fait telle que, proche de nous, la ville de Deauville.

C'est désormais officiellement fait pour Villers-sur-Mer.

Nul ne pourra utiliser le nom de notre ville mais surtout son blason, sans accord préalable de notre Mairie et sans, si nécessaire, payer une redevance à notre ville. L'objectif est essentiellement qu'aucun produit peu qualitatif ou peu représentatif de notre ville ne soit commercialisé, venant altérer l'image de Villers-sur-Mer que nous faisons tout par ailleurs pour protéger.



Voilà donc qui est dorénavant fait.

✧ PATRIMOINE

la traduction du nom de Villers-sur-Mer en normand. Le dossier de notre ville AVANCE BIEN

Depuis janvier 2019, la Région normande a mis en place une stratégie pour la sauvegarde et la valorisation des parlers normands. Cette stratégie permet par exemple aux villes de Normandie de faire traduire leurs noms en normand.

Les chercheurs remontent des siècles en arrière pour retrouver les premières traces du nom des communes. "Nous recherchons les attestations et mentions anciennes dans les

textes médiévaux, les chartes et les documents diplomatiques, explique Stéphane LAINE, linguiste à l'université de Caen.

Notre équipe municipale a soumis le dossier de Villers-sur-Mer il y a plusieurs mois. Et notre dossier avance bien.

Le plan d'actions de la Région pour le « parler normand » se décline autour de 3 principaux axes.

AXE 1 : SAUVEGARDER LES PARLERS NORMANDS

Un groupe de travail pour la réalisation d'un atlas linguistique normand numérique a été mis en place en 2019. Le pilotage a été confié à la Fabrique de patrimoines en Normandie, qui a réuni des représentants de la Région Normandie, de l'université de Caen-Normandie (MRSH) et des archives départementales de la Manche, dépositaire du fonds Brasseur.

AXE 2 : VALORISER ET DÉVELOPPER LES PARLERS NORMANDS

La seconde action qui s'est concrétisée courant 2019 est la constitution du Conseil Scientifique et Culturel (CSC) des parlers normands, pour garantir la qualité scientifique de l'ensemble des travaux menés dans le cadre du plan opérationnel (tant en termes de méthodologie que de contenus) et se consacrer à l'étude, la sauvegarde, la valorisation et la promotion des parlers normands.

Il est composé de 16 membres, mêlant universitaires et locuteurs en normand, venant

de Normandie, de Lyon, de Toulouse, de Jersey et d'Angleterre.

AXE 3 : COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Créée en 2016, la Fédération des Associations pour la Langue normandE (F.A.L.E.) fédère toutes les initiatives se rapportant à la sauvegarde et à la promotion de la langue normande. Elle regroupe plus de 10 associations, dont Magène, la Chouque, l'association des parlers de Normandie (APNOR), les Amis du Donjon, l'Université populaire normande du Coutançais, l'Université rurale du Cauchois, Le Puceux, l'Emai, l'association Alfred Rossel et la Fédération des jeux et sports normands.

La Région a décidé de s'appuyer sur cet acteur de référence pour mettre en oeuvre une partie de son plan d'actions.

Villers-sur-Mer est une jolie petite ville de la Côte Fleurie, du Calvados et de Normandie.

Alors respectons notre histoire
et notre patrimoine !



✧ PARKING

n'oubliez pas que vous pouvez prendre
UN ABONNEMENT !



Pour mémoire, le parking est payant en centre-ville à Villers du 1er juillet au 31 août.

Le stationnement dans notre ville est un vrai problème. L'équipe municipale a décidé de le traiter de 3 manières différentes :

- 1) réduire le nombre de voitures en ville, notamment par le développement de la pratique du vélo et l'introduction d'une navette ;
- 2) la création d'un parking de délestage dont la création est à l'étude ;
- 3) la refonte du parking payant dans notre ville pour forcer les touristes à ne pas multiplier les voitures tampons à Villers, sans pénaliser les Villersois. Des consultations ont été lancées par l'équipe municipale et dureront encore quelques mois.

Entre temps, le parking payant en été en centre-ville ne doit plus pénaliser ceux qui y habitent ou qui y travaillent. Sachant qu'une simple amende coûte 25€.

Depuis l'année dernière, l'équipe municipale a donc créé des abonnements pour ceux directement concernés.

Ce premier pas a été particulièrement apprécié des Villersois. Ce système sera étendu en 2023 à l'issue des consultations en cours.

Entre temps, vous pouvez aller chercher votre abonnement à la Police municipale.

Cet abonnement est mis à disposition des catégories d'ayants droits suivants :

- Les commerçants non sédentaires (commerçants ayant besoin de changer de lieu de stationnement dans la journée). Condition d'inscription : avoir une entreprise basée à Villers ;
- Les commerçants sédentaires (commerçants, artisans, n'ayant pas besoin de changer de lieu de stationnement). Condition d'inscription : avoir une entreprise basée à Villers, 1 véhicule par commerce ;
- Les résidents Villersois. Condition d'inscription :

1 véhicule par domicile et habiter dans une rue payante.

Pour vous abonner, il vous suffit de vous rendre à la Police Municipale muni des documents suivants :

- pour les commerçants, du nom de l'entreprise et de la carte grise ;
- pour les résidents, d'un justificatif de domicile ainsi que de la carte d'immatriculation du véhicule concerné.

Le règlement se fait par chèque uniquement, les tarifs pour chaque option d'abonnement sont les suivants :

- pour les commerçants non sédentaires, 70€/mois ;
- pour les commerçants sédentaires, 50€/mois ;
- pour les résidents, 25€/mois.

Une fois votre abonnement réglé, un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) vous remettra un (ou des) macaron(s) que vous devrez coller sur votre pare-brise d'une façon bien visible.

Une pastille blanche sera attribuée aux commerçants sédentaires, une pastille de couleur or pour les commerçants et artisans non sédentaires et une pastille rouge pour les résidents.

Ceci fait, chaque abonné devra se conformer aux instructions reçues par la Police Municipale selon l'option d'abonnement retenue :

- les commerçants non sédentaires abonnés pourront stationner sur l'ensemble des places payantes de la Commune, sauf sur les

parkings Mermoz, avenue de la République et digue Est ;

- les commerçants sédentaires abonnés ont l'obligation de stationner sur l'emplacement numéroté et attribué lors de l'inscription, au parking de la Framée situé entre la rue du Lieutenant Fernand Bagot et la rue du Capitaine Hubert de Carpentier. Tout stationnement d'autre véhicule est interdit et considéré comme gênant et pourra faire l'objet, conformément à la réglementation en vigueur, d'une mise en fourrière.
- Les résidents abonnés ont la possibilité de stationner sur l'ensemble des places payantes de la Commune, sauf les parkings Mermoz, de la mairie, de l'armistice, de la station, digue est, Paléospace et avenue de la République.





✦ PLAGE

rehaussement du niveau du sable
pour que la plage ait une surface **BIEN PLANE**

Vous avez pu voir nos services intervenir ces dernières semaines pour rehausser certaines parties de la plage. Il s'agissait autant de réensabler certaines parties que d'aplanir certaines autres.

La plage est un espace naturel et sauvage dont l'entretien est encadré (respect de la faune et de la flore) et dont l'évolution est essentiellement dépendante des marées et des courants.

La plage est aussi un espace naturel particulièrement mal connu des Villersois et des touristes. Pourquoi a-t-on autant de cailloux ? Pourquoi ne les enlève-t-on pas ? Pourquoi y trouve-t-on du bois, des algues, de la mousse ? Il n'y a qu'à... Il faut qu'on...

L'équipe municipale et les services de la Ville répondent à vos questions à ce sujet de manière très régulière. Et ils le font de manière aussi didactique que possible. N'hésitez pas à faire parvenir vos questions **UNIQUEMENT** par e-mail (mairie@villers.fr) ou via le site web de la mairie (<https://www.villers-sur-mer.fr/nous-contacter/>).



✦ PROPRETÉ

INSTALLATION

de nouveaux points
d'apports enterrés
(poubelles enterrées)
au rond-point des tennis

Le service « environnement » de la
Mairie a assuré un changement des
points d'apports enterrés (papier,
emballages, verre) vétustes situés
Rond-Point des Tennis.

Nous agissons pour votre confort.



✧ SANTÉ

atelier nutrition pour les enfants DE NOTRE ÉCOLE

Les enfants de notre école ont pu assister à un atelier sur la nutrition en présence d'une nutritionniste et du Dr Marie-Anne GABREAU, médecin généraliste à Villers et adjointe au Maire. Manger mieux et bouger sont deux piliers essentiels de notre santé. Deux piliers qu'il convient de bâtir dès le plus jeune âge.

La santé des Villersois et des Villersaises est une préoccupation majeure de l'équipe municipale qui a fait labelliser notre ville « maison sport-santé » par le gouvernement, qui a développé des parcours de sport-santé, qui a instauré une « commission cantine » au sein de l'école et qui y développe également des « ateliers nutrition ».

Pour être en bonne santé, encore faut-il comprendre ce qu'il convient de faire. Surtout lorsqu'on est un enfant.



À Villers,
nous y veillons.



✧ SANTÉ

le programme « Villers prend soin de ses seniors » SE POURSUIT



Le programme « Villers prend soin de ses seniors » se poursuit grâce au financement pour une deuxième année consécutive de la Conférence des Financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie et cette fois-ci sous une forme particulièrement élargie au Sport-Santé.

1) LE SPORT-SANTÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Sport-Santé désigne la pratique d'une activité physique adaptée à la condition physique d'une personne dans le but de préserver ou d'améliorer sa santé mais également de garder son autonomie et créer du lien social.

2) LE SPORT-SANTÉ, C'EST NOUVEAU À VILLERS

Tout récemment, en janvier 2022, Villers-sur-Mer a obtenu le label Maison Sport-Santé en lien avec les professionnels du futur pôle de santé. Il est donc naturel que la Commune cherche à développer et faire découvrir le Sport-Santé aux Villersois.

Le programme « Villers prend soin de ses seniors » propose une offre découverte totalement financée sur 2022 dans tous les ateliers que les seniors souhaitent essayer.

3) LES ATELIERS POUR 2022

Trois ateliers se poursuivent :

- Ergothérapie,
- Informatique à domicile
- et Atelier collectif de renforcement musculaire.

Quatre nouveaux ateliers collectifs sont ajoutés :

- Longe-côte,
- Boxe-santé,
- Prévention du vieillissement et optimisation des capacités motrices,
- et Prévention du risque de chute domestique.

a) Longe-côte :

Encadré par Nicolas COLLIBERT du Pôle Nautique Villers-Blonville, le longe-côte est maintenant bien connu à Villers. Avec l'eau de mer à hauteur des épaules, on se sent plus léger pour bouger. Sans craindre le froid : la combinaison peut être prêtée par le club.

b) Boxe-santé :

La boxe-santé est à découvrir pour vaincre les a priori ! Pas de contact ni de coup, mais une discipline particulièrement intéressante pour travailler la coordination, la concentration, l'orientation dans l'espace et la confiance en soi... sans oublier la souplesse, l'endurance et la résistance à l'effort.

Davide NICOTRA, un enseignant sportif passionné et particulièrement intéressé par la pratique de son sport dans un objectif de santé, anime les séances. Celles-ci sont adaptées au niveau et à l'âge de chacun des pratiquants, en respectant strictement les mesures de sécurité nécessaires.

c) Atelier prévention du vieillissement et optimisation des capacités motrices :

Cet atelier encadré par Sylvain LE DÛ enseignant diplômé en activité physique adaptée, est destiné à des personnes plus fragiles ou éloignées du sport.

Tout d'abord, par un bilan fonctionnel systématique, le coach évalue pour chaque bénéficiaire les capacités musculaires, articulaires, posturales et également les capacités d'équilibre et de tolérance à l'effort. Les activités proposées répondent alors aux besoins et aux objectifs définis par ce bilan.

d) Atelier de Prévention du risque de chute domestique

L'objectif de ces ateliers, animés par Géraldine GRANDJEAN, notre ergothérapeute, est d'une part de sensibiliser un large public sur les facteurs de risque de chute au domicile et leur impact sur la perte d'autonomie et, d'autre part, de leur proposer des adaptations faciles à mettre en oeuvre au quotidien pour limiter ce risque.

4) POUR S'INSCRIRE :

Il faut :

- être retraité de plus de 60 ans,
- Villersois,
- en résidence principale ou secondaire,
- déposer une demande en mairie-annexe en remplissant un flyer qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

✦ SANTÉ

le parcours « sport-santé » de la ville continue à se déployer AU MARAIS

Pour mémoire, l'équipe municipale a décidé de faire de votre bien-être l'une de ses priorités. Et le sport-santé participe à cet objectif.

L'équipe municipale a donc préparé un programme d'activités en vue d'obtenir du gouvernement que Villers-sur-Mer puisse être reconnue en tant que « Maison sport-santé ». Et cette reconnaissance nous a été accordée !

Les Maisons sport-santé ont pour objectif d'offrir un accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie. Elles permettent aux usagers de bénéficier notamment d'un accompagnement pour mieux s'informer sur les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique et sportive.





C'est dans ce cadre que la Mairie vous propose ainsi un certain nombre d'activités gratuites telles que celles regroupées dans le programme « Villers prend soin de ses seniors », programme lui-même sélectionné et financé par le Conseil Départemental.

S'y ajoutent :

- des subventions « coup de pouce » pour s'inscrire au sein d'associations Villersaises, dont des associations sportives ;
- la création de voies partagées pour favoriser l'utilisation du vélo ainsi que des subventions pour acquérir un vélo ;
- la création d'un équipement sportif en bord de mer, d'accès gratuit pour tous ;
- et aujourd'hui la mise en place d'un parcours sportif au sein du marais.

Ce sont donc au total 11 agrès qui jalonnent désormais les bordures des chemins pédestres du marais.





✦ SANTÉ

INAUGURATION de l'équipement sport-santé sur la digue « est »

Cet équipement sportif fait partie d'une stratégie municipale qui se décline de la manière suivante :

- prendre en considération votre bien-être ;
- du coup pour ce qui relève de votre santé, mettre en place toute une série d'outils dont des outils de sport-santé ;
- pour cela notre ville a eu l'honneur d'être labellisée « Maison sport-santé » par le gouvernement ;
- Villers s'est conséquemment engagée à mettre en place des actions « santé » gratuites en votre faveur telles que le programme « Villers prend soin de ses seniors » ;
- et Villers s'est également engagé à créer des équipements sportifs avec accès gratuit.

C'est en l'occurrence l'équipement du bord de plage à Villers 2000 qui a été inauguré en présence notamment du Maire Thierry GRANTURCO, d'élus et de Mme Françoise LECHAU, présidente du Comité de quartier de Villers 2000.

Une stratégie construite avec minutie et cohérence pour votre bien-être.



✧ SANTÉ

inauguration par les enfants de l'école DU PARCOURS DE SPORT-SANTÉ du marais

Onze équipes constituées d'enfants des classes du CP au CM2 de l'école Victor Duprez ont participé à un petit Koh-Lanta organisé par Franck LEBAILLIF, ce qui a permis aux enfants de découvrir dans la joie et la bonne humeur les 11 agrès installés dans le marais.

Les efforts ont ensuite été récompensés par

un goûter sur place préparé à la cantine centrale. Merci aux services techniques pour leur aide dans l'organisation de cette journée.

Maintenant, les enfants vont pouvoir faire découvrir le parcours à leur famille et leurs amis !

Alors « sportez » - vous bien !



✧ SÉCURITÉ

NOUVELLE EXTENSION de la vidéoprotection à Villers-sur-Mer

Fin 2017, dans le cadre de sa politique locale de sûreté et suite à des incivilités diverses grandissantes, la Commune a décidé de s'équiper d'un système de vidéoprotection.

Au 1er semestre 2018, le système suivant a été installé :

- implantation de 8 caméras dômes mobiles Full HD sur 8 sites répartis sur la Commune,
- transfert de la vidéo par boucle radio sécurisée à la Police Municipale qui est la seule à pouvoir extraire les images,
- déport des images à la Gendarmerie Nationale de Villers-sur-Mer,
- stockage des images 30 jours à la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie,
- mesures pour le respect de la vie privée



(dispositif de masquage sur les habitations),
- mise en place de panneaux réglementaires d'information au public aux différentes entrées de Villers-sur-Mer.

Notre équipe municipale a souhaité renforcer cette vidéoprotection par l'ajout de 15 caméras, réparties sur 8 sites (certains sites seront équipés de deux caméras fixes).

En 2021, nous avons ainsi implanté 5 caméras sur 3 sites. Enfin, cette année nous allons poser 10 caméras supplémentaires réparties sur 5 autres sites.

Parce que le droit à la sécurité est aussi l'un de nos droits fondamentaux.

✧ SÉCURITÉ

CONTRÔLE POSITIF de nos postes de secours par les « Affaires maritimes »

Pour permettre l'ouverture des postes de secours nous avons dû renouveler le permis de navigation de 3 des bateaux de sauvetage. Les Affaires maritimes ont vérifié les documents administratifs (actes de francisation, immatriculation moteur, etc...) ainsi que la structure et l'armement complet de chaque bateau.

Ces contrôles se sont bien passés et les permis de navigation ont été déclarés valides. La sécurité sur nos plages sera donc exercée cet été dans de bonnes conditions.



✦ SÉCURITÉ

Villers-sur-Mer et le parquet de Lisieux ont signé
une convention donnant à notre Maire
UN POUVOIR DE RAPPEL À L'ORDRE



Afin de ne laisser aucune incivilité impunie, notre Maire Thierry GRANTURCO a négocié avec le parquet du tribunal judiciaire de Lisieux, une convention lui donnant le pouvoir de diligenter des rappels à l'ordre.

De quoi s'agit-il ? Lorsque des actes d'incivilité, non poursuivis par le parquet, nécessitent toutefois une réponse des autorités publiques, le Maire peut convoquer les responsables en mairie pour effectuer un rappel à l'ordre.

Une mesure seulement cosmétique ? Non car chaque rappel à l'ordre sera communiqué à la gendarmerie d'une part et à la Procureure de la République de Lisieux d'autre part. De sorte que l'incivilité sera enregistrée et que la récidive pourra donner lieu à poursuites pénales.

En d'autres termes, commettre une petite incivilité n'est pas nécessairement grave et peut être pardonnable. Mais en commettre régulièrement et pourrir littéralement la vie de nos concitoyens est insupportable et peut



devenir impardonnable.

Notre Maire veillera à ce que ceux qui pensent pouvoir nuire à notre ville et à ses habitants soient identifiés et que trace soit gardée de leurs agissements. D'autant plus que fin 2022, le nombre de caméras de vidéosurveillance dans notre ville aura triplé. Et qu'identifier les auteurs de ces actes devient de moins en moins difficile.



✦ SÉCURITÉ

Villers-sur-Mer a accueilli l'Union Départementale des pompiers du Calvados pour la journée nationale DES POMPIERS

Chaque année, l'Union Départementale des pompiers du Calvados choisit une ville pour organiser son assemblée générale et célébrer la journée nationale des pompiers.

Notre Maire a fait en sorte que cette année, les pompiers du Calvados se réunissent à Villers.

La cérémonie fut splendide et se déroula en présence des autorités régionales, départementales, préfectorales et de l'ensemble des autorités des services de secours et d'intervention du Calvados.

Notre Maire représenta la ville en accueillant les pompiers lors de leur assemblée générale dans la salle du cinéma du casino et lors de la cérémonie officielle.

Nos pompiers seront en conséquence les porte-drapeaux des pompiers du Calvados

pour 2022/23. Une vraie mis en valeur pour ceux qui jour et nuit sortent pour nous porter secours chaque fois que de besoin.





✦ SÉCURITÉ

Villers-sur-Mer a accueilli sur sa plage une formation de MAITRE NAGEURS-SAUVETEURS



Durant le week-end de l'ascension, les nageurs-sauveteurs du Centre de Formation et d'Intervention de Rouen sont venus se former sur notre plage. Nous prenons soin de nos sauveteurs. Nos sauveteurs prennent soin de nous.

Et ça marche plutôt bien puisque Villers va devenir une plateforme de formation pour la sécurité sur les plages.

✦ SÉCURITÉ

la Mairie va former certains membres de son personnel AUX PREMIERS SECOURS

Se former aux gestes de premiers secours, c'est potentiellement sauver une vie. Car malheureusement personne n'est à l'abri d'un accident. Malaise, mauvaise chute, incidents domestiques... Tous les ans, ce sont 5 millions de Français qui sont concernés par ces accidents du quotidien responsables de 20.000 décès, c'est-à-dire cinq fois plus meurtriers que les accidents de la route.

Ces employés municipaux seront ceux étant souvent au contact du public. Ils seront formés par les formateurs de la Société Nationale de

Sauvetage en Mer (SNSM).

Ces formations incluront également la bonne utilisation des défibrillateurs dont le nombre a été augmenté ces derniers mois dans notre Ville.



LES GESTES DE
**PREMIERS
SECOURS,**
UNE URGENCE
CITOYENNE

✧ SÉCURITÉ

la réglementation concernant la sécurité des postes de secours a évolué.

LISEZ ATTENTIVEMENT

Le décret 2022-105 du 31 janvier 2022 vise à améliorer la signalétique utilisée sur les plages et les lieux de baignade ouverts gratuitement au public, aménagés et autorisés.

D'une part, il fixe le matériel devant être autorisé pour réglementer la baignade, et, d'autre part, il détermine les modalités de délimitation des zones de baignade.

Le matériel qui évolue concerne principalement les drapeaux de baignades :

- Drapeau rouge rectangulaire « baignade interdite » ;

- Drapeau jaune rectangulaire « baignade surveillée avec danger limité ou marqué » ;
- Drapeau vert rectangulaire « baignade surveillée sans danger apparent ».

D'autres drapeaux sont également créés dont la signification sera rendue disponible en bord de plage.

Ne soyez donc pas étonnés. Rendez-vous aux postes de secours où un peu de lecture ou une discussion avec nos sauveteurs vous permettra de vous familiariser très vite avec ces nouvelles indications.





✧ SOCIAL

Superbe repas des seniors. UNE BELLE ET GRANDE FÊTE !

Ce sont quelques 300 seniors qui ont été invités par la Mairie aujourd'hui au gymnase pour un repas des seniors qui aura enchanté tout le monde.

Un grand merci aux services de la Ville qui auront travaillé d'arrache-pied pour que cet événement soit beau et convivial.

Un autre grand merci aux élus qui se seront donnés corps et âmes pour que vous puissiez passer un bon moment : Chhun-Na LENGART, François HORENT, Gladys VIGNET, Olivier GUERIN, Stéphane PERRAULT, Marie-Anne GABREAU... Bravo et merci. Vous avez été grandioses !

Un grand merci à M. le Maire Thierry GRANTURCO qui fait en sorte que les choses soient possibles et qui mène tout ça de main de maître !

Le tout associé à de belles prestations du traiteur sélectionné par la Mairie et de Regis SUEZ à la musique, et le tout vous a manifestement ravis.





Quel beau moment
de partage et de convivialité !



✧ SOCIAL

la Mutuelle communale ? C'EST LANCÉ !

Lors d'une réunion publique ayant rassemblé nombreux d'entre vous, le Maire Thierry GRANTURCO a présenté « le pourquoi et le comment » d'une Mutuelle communale à Villers-sur-Mer.

La représentante de la Mutuelle Familiale de Normandie a ensuite présenté son offre aux Villersois et Villersaises et répondu à leurs très nombreuses questions.



L'objectif est de vous permettre d'avoir un meilleur accès aux soins de santé et de vous faire rembourser à un meilleur niveau que celui qui est le vôtre aujourd'hui.

N'hésitez pas à vous rendre à la mairie annexe pour fixer un RDV et faire examiner votre situation de manière concrète.

À très bientôt !

✧ SOCIAL

les exploitants de l'EHPAD débutent leur communication sur l'établissement à ouvrir DANS NOTRE VILLE



Pour mémoire, l'ancienne équipe municipale a cédé un terrain en face du stade André Salesse, à un promoteur immobilier en vue de la construction d'un EHPAD (1), d'une résidence service (2) et d'un Pôle de santé (3).

Ces 3 projets sont 100% privés. La Mairie n'y est donc pas du tout associée.

L'EHPAD n'est pas une nouvelle création dans le sens où il a pour objectif d'accueillir des « lits » fermés dans 2 autres EHPAD locaux. Si bien que la grande majorité des lits seront déjà occupés à l'ouverture de cet EHPAD à Villers.

Il en sera de même des emplois générés par cet établissement, puisque les salariés des deux EHPAD qui fermeront seront rapatriés à Villers.

Pour faire simple, 3/4 des lits et 3/4 des emplois sont déjà occupés.

Les exploitants de l'EHPAD, le groupe Domus Vi, sont aujourd'hui en mesure de communiquer. Vous pourrez trouver des informations sur ce site web : <https://www.residence-des-regatiers.com>

Des brochures ont été
laissées en mairie.
N'hésitez pas à passer
en chercher !



✦ SPORT

le complexe équin de très haut niveau en construction à Villers avance **AU GALOP**

Un projet équin de très haut niveau est en train de se monter. Une partie sur la commune de Blonville pour ce qui relève des soins et de la reproduction des chevaux en question, une partie pour Villers pour ce qui relève de l'entraînement sportif.

Ce complexe va accueillir des chevaux et des cavaliers de très haut niveau, dont beaucoup participeront d'ailleurs aux Jeux Olympiques

de 2024.

Un projet pour lequel notre Maire Thierry GRANTURCO s'est battu. D'une part parce qu'il ajoute une discipline sportive de plus à notre politique municipale du sport. Et d'autre part, et ce n'est pas à négliger, parce que le projet sera créateur d'emplois.

Ça bouge bien à Villers-sur-Mer ! Et ça va même bientôt galoper !





Une fierté pour notre ville !

✧ SPORT

ENCORE UN CHAMPION DE FRANCE

à Villers-sur-Mer ! Ça va finir par énerver les autres non ?

Leo DUCHEMIN de la Fighting Académie Club de Villers-sur-Mer est devenu champion de France amateur de boxe thaï. Un grand bravo à lui, à Davide NICOTRA et aux coachs Thibaut LAUGEOIS et ses amis.

✧ SPORT

les jeunes de l'ASVH (foot)
invités sur le plateau de CANAL+

Grâce à notre Maire Thierry GRANTURCO, les jeunes de l'ASVH sont invités chaque année par Canal+ pour assister en direct, sur le plateau même, au Canal Football Club, émission TV de foot la plus regardée de France.

Animée par Hervé MATHOUX, elle permet à nos jeunes footballeurs et footballeuses de vivre un moment magique et de rencontrer certaines de leurs idoles. Ils sont gâtés nos jeunes à Villers !



✧ SPORT

Villers-sur-Mer choisie par l'UNSS pour un tournoi régional de Beach Volley **BEACH VOLLEY**



Le tournoi de beach volley UNSS a regroupé 100 lycéens de Haute Normandie (Louviers, Val de Reuil, Gaillon, etc) accompagnés de leurs professeurs de sport.

Les services techniques ont préparé avec expertise les terrains de beach-volley de la Rosière (digue Est, au niveau de la rue de la Rosière). Un bel après-midi de sport sur notre plage.

**VILLERS, UNE VILLE SPORTIVE
EN ÉMERGENCE !**





Beaucoup de boulot en perspective !
Mais la machine est lancée !

✧ SPORT

SIGNATURE PAR LE MAIRE

des actes sélectionnant les entreprises devant entamer les premiers travaux au sein du complexe sportif

L'équipe municipale l'avait annoncé et elle avance. Le moment de cette signature est donc symbolique.

PREMIÈREMENT, notre complexe sportif est vieillissant et nombreuses de ses installations ne sont plus aux normes. À un point tel que certaines en deviennent dangereuses pour les pratiquants. Il convient donc d'intervenir.

DEUXIÈMEMENT, certaines pratiques sportives déclinent ou disparaissent, pendant que d'autres se renforcent et tandis que de nouvelles disciplines ou pratiques sportives émergent. Il convient donc d'en tenir compte.

TROISIÈMEMENT, la physionomie du quartier du complexe sportif va totalement changer dans les 5 ans qui viennent. Avec un EHPAD de 84 lits, une résidence services de 104 appartements et la construction de 120 à 150 habitations à proximité immédiate du complexe sportif, ce sont quelques 600 nouveaux Villersois qui vont s'installer à gauche, à droite, derrière et devant le complexe sportif. Il convient donc de le repenser totalement pour en faire également un centre de vie.

Le sport change, la manière de le pratiquer aussi. Le tout dans un complexe sportif im-

planté dans un quartier en pleine évolution.

Il y a donc d'une part des travaux purement « sportifs ». Remplacer un terrain de foot en herbe par un terrain synthétique c'est multiplier les usages d'un club passé en 5 ans de 100 à 420 licenciés.

- Créer plus de courts de tennis couverts ou plus de courts « tous temps », c'est faciliter la pratique du tennis par mauvais temps.
- Couvrir des terrains de pétanque obéit au même objectif.

Etc...

Ces travaux seront effectués et auront une durée plus ou moins longue selon que seules des surfaces seront remplacées par d'autres (ce qui peut aller assez vite) ou selon que des nouvelles constructions seront nécessaires, qui généreront alors des procédures légales longues et fastidieuses auxquelles il n'est pas possible de se soustraire.

Mais il y a aussi et d'autre part des réflexions urbanistiques à mener. Car une ville de 2700 habitants ne peut pas accueillir 600 nouveaux habitants dans un seul et même quartier sans prêter attention à l'organisation et au fonctionnement du quartier dans son ensemble.

✦ SPORT

FÊTE DE L'ÉCOLE DE TENNIS de Villers-sur-Mer samedi 18 juin



38 joueurs et leurs familles ont profité de l'ambiance conviviale et des terres battues parfaitement entretenues pour ce tournoi amical de « doubles » adultes et enfants organisé pour le Tennis Country Club de Villers (TCCV) par Arnaud, Arthur et Nelly.

Les inscriptions pour les stages d'été sont ouvertes et accessibles à partir de 3 ans ! Stages chaque semaine du 4 juillet au 26 août, du lundi au vendredi.

Pour tout renseignement complémentaire et les adhésions/locations : contact@tccvm.com / 06.67.57.93.65 / 02 31 87 52 40

9 tournois seront organisés cet été par le TCCV dont 3 tournois OPEN :

- du 20/06 au 29/06 : SENIOR+
- du 08/07 au 18/07 : JEUNES
- du 23/07 au 03/08 : ADULTES

Inscriptions et informations auprès du juge-arbitre, Paul QUENET : paulquenet.30@gmail.com / 07.50.35.02.49 / tccvm.com

Alors à vos raquettes !!





✦ SPORT

FÉLICITATIONS

à l'ASVH - Villers Houlgate Normandie Côte Fleurie
qui accède au plus haut niveau régional



L'équipe A de l'ASVH, notre club de football, est devenu championne de Régional 2 et accède ainsi en Régional 1, c'est-à-dire au plus haut niveau régional. Un niveau jamais atteint par le club de Villers. Alors que le foot se joue dans notre ville depuis quasi 100 ans.

C'est pour vous dire l'exploit réalisé !

Villers-sur-Mer se met à briller au niveau sportif. Car outre les footballeurs, nous pouvons également compter sur nos boxeurs, nos « voileux », nos vététistes, etc... qui ramènent également des titres sportifs à notre ville.



Bravo à vous tous
et merci de faire gagner
Villers-sur-Mer !

✧ TRAVAUX

le déploiement de la fibre dans notre ville AVANCE BIEN

Le déploiement du réseau fibre optique à Villers avance bien. Il s'agit d'un travail minutieux car il faut relier les fibres présentes dans une gaine à leurs fibres correspondantes dans une autre gaine qui va jusqu'à l'armoire dédiée au raccordement des abonnés.

C'est depuis ces armoires, déjà toutes installées à Villers, que les opérateurs relieront votre domicile à la fibre si vous avez souscrit à un abonnement.



✧ TRAVAUX

réfection d'installations électriques très vieillissantes SUR NOTRE DIGUE

Vous avez pu constater que des travaux ont été effectués sur la promenade du front de mer.

En effet, les bornes électriques sont en train d'être modifiées pour cause de dysfonctionnement dû à des infiltrations d'eau qui ont rongé les câbles sous chacune d'entre elles et détérioré des fusibles. Cela provoquait alors des coupures de courant à répétition.

Ces courtes sections de câbles reliant chaque borne au circuit dédié aux bornes longeant

l'Avenue de la République sont donc remplacées et un nouveau raccord est effectué, sous forme d'une boîte comprenant des fusibles.

L'installation était particulièrement vieille et elle a donc été remise à neuf. Les bornes sont au nombre de 9 réparties de l'Amphithéâtre Perdrisot jusqu'au Méridien de Greenwich.

Ces bornes sont utilisées pour les animations et autres activités de bord de mer.





✧ UKRAINE

ARRIVÉE

de 2 nouveaux ressortissants ukrainiens
à Villers-sur-Mer

Une maman ukrainienne et son enfant ont récemment rejoint les 20 autres Ukrainiens accueillis dans notre ville.

Nous continuons à tendre la main à nos amis ukrainiens, obligés de fuir la guerre dans leur pays. Tout ceci est possible bien entendu grâce à la volonté politique de notre équipe municipale. Mais elle est aussi et surtout possible grâce à l'association l'« Entraide de Villers-sur-Mer » et à la bienveillance et la collaboration des Villersois et Villersois.

En ce compris notre paroisse pour ce qui relève des deux derniers arrivants.

**VILLERS-SUR-MER,
UNE VILLE OÙ
LA SOLIDARITÉ ET
LA BIENVEILLANCE
NE SONT PAS DES
VAINS MOTS.**



✦ URBANISME

Villers-sur-Mer est retirée de la liste dite DU « TRAIT DE CÔTE »

Le gouvernement a décidé fin 2021 d'établir une liste de Communes, en France, affectées par la montée des eaux et pour lesquelles des impacts violents étaient prévus d'une part en termes d'urbanisme et, d'autre part, sur la propriété immobilière de ceux détenant des habitations dans les zones concernées.

Un calendrier très serré était établi devant mener parfois jusqu'à l'expropriation de certains habitants. Villers-sur-Mer avait été initialement incluse sur cette liste.

Notre équipe municipale avait décidé de contester cette décision. Contestation qui prit la forme d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 janvier dernier.

Le nouveau Décret sur le trait de côte vient de sortir...sans Villers-sur-Mer ! Notre Maire tient à préciser ce qui suit :

« Je note avec satisfaction que la volonté de notre Conseil municipal de ne pas voir Villers-sur-Mer être inscrite sur la liste des

villes devant se plier au plan gouvernemental relatif à la montée du trait de côte, a été prise en compte.

Il ne s'agit pas en l'occurrence de remettre en question les études scientifiques sur le réchauffement climatique, ni de contester la montée des eaux. Il s'agit plus simplement de refuser un plan établi sans concertation avec les élus locaux et d'une violence inouïe pour les Françaises et les Français concernés.

Le rôle d'un Maire est aussi de défendre sa ville et ses administrés. C'est ce dont il s'agissait ici.

Le développement urbanistique de Villers-sur-Mer sera bien sûr pensé et planifié en tenant compte de l'évolution de notre environnement et de la montée des eaux. Mais ce développement sera mis en oeuvre après concertation avec les Villersois et Villersois et déployé de manière progressive et didactique ».

✧ VILLERS 2000

intervention électrique SUR LA PLACE DU MARCHÉ

Une nouvelle borne de branchement a été installée sur la place Villers 2000 dédiée aux exposants du marché.

Elle leur permettra de pouvoir plus facilement se brancher et, pourquoi pas, proposer de nouveaux articles qui nécessitent d'être réchauffés.

Cette place va évoluer dans les années qui viennent. Doucement, prudemment mais sûrement. L'équipe municipale y travaille avec des urbanistes.



✧ VILLERS 2000

1302 RETRAITS au distributeur automatique de billets en 6 semaines !



Pour ceux qui se demandaient si le distributeur automatique de billets (DAB) installé à Villers 2000 allait vraiment être utilisé, sachez que les premiers chiffres sont sortis :

- 1302 retraits ont été effectués entre le 15 mars et le 30 avril (433 sur les 15 jours de mars et 869 en avril) ;
- soit une moyenne de 29 retraits par jour ;
- pour un total de 97.800 € soit une moyenne de 75 € par retrait.

Une bonne nouvelle pour les habitants de Villers 2000. Mais aussi pour les commerçants de ce quartier. Quartier que l'équipe municipale souhaite renforcer et redynamiser.

✦ VILLERS 2000

ÇA BOUGE BIEN à Villers 2000 !

Après :

- la pose d'un distributeur automatique de billets,
- le remplacement de points d'apports volontaires aériens (poubelles) par des points (poubelles) enterrés,
- l'installation d'un panneau électronique d'information,
- l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques,
- et la réfection de la première partie de l'avenue des Gabions,

c'est au tour d'une autre partie de l'avenue des Gabions d'être refaite. Il s'agissait de refaire la totalité des trottoirs de l'avenue des Gabions entre la rue des Acacias et l'impasse des Gabions.

Dans le même temps, ces travaux ont permis la création de 16 nouvelles places de stationnement.

La belle largeur de trottoir existante permet en effet de loger de nouvelles places et de créer un cheminement piéton respectant les normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

De plus, une grande partie de la borduration a été refaite à neuf avec notamment la reprise des accès aux passages piétons qui seront abaissés aux normes PMR.



Ces travaux ont permis
la création de 16
nouvelles places de
stationnement





Numéros Utiles

LA MAIRIE

Tél : 02 31 14 65 00

Email : mairie@villers.fr

MARIE ANNEXE

(social, état civil, cimetière)

Tél : 02 32 14 65 13

Email : mairie-annexe@villers.fr

LA POLICE MUNICIPALE

Tél : 02 31 14 05 37

Email : police-municipale@villers.fr

GENDARMERIE

Tél : 02 31 14 02 85

L'ENTRAIDE VILLERS-SUR-MER

Tél : 06 51 00 37 26

Email : entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence
(violences intrafamiliales)

Tél : 06 33 29 89 94

URGENCE SOCIALE

Tél : 07 71 16 66 05

MÉDIATRICE

Tél : 06 84 82 37 60

Email : mediation@villers.fr

DÉFENSEURS DES DROITS

Tél : 06 30 95 00 57

LA POSTE

Tél : 08 90 64 88 57

DÉCHÈTERIE

Tél : 02 31 88 16 32

OFFICE DU TOURISME

Tél : 02 31 87 77 60

PALÉOSPACE

Tél : 02 31 81 77 60

ASSOCIATION VILLERSOISE

pour les animaux

Tél : 07 49 77 47 97

Email : av-animaux@villers.fr

POSTE DE SECOURS

JEAN mermoz

Tél : 02 31 87 01 04

Jean Moulin

Tél : 02 31 87 52 83



La Lettre de Villers-sur-mer

Directeur de Publication :
Thierry GRANTURCO, maire

Publication bimestrielle
de la Municipalité de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue de Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Photographies :
Matthieu GAILLANDRE

Ce numéro a été imprimé
à 3000 exemplaires

Réalisation & Impression :
Imprimerie Marie - Honfleur
N° SIRET : 407 753 755 00021